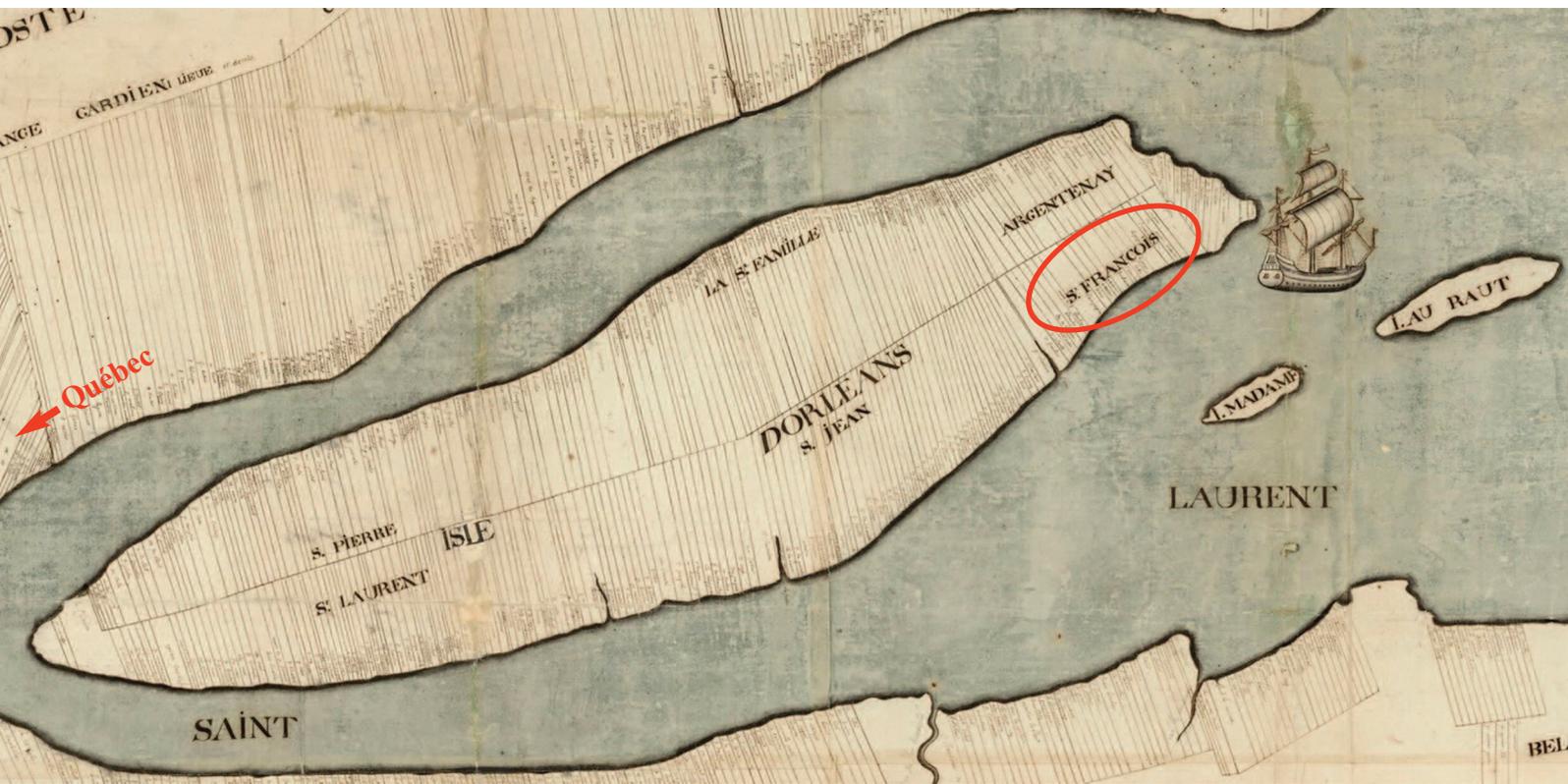


Les Quéméner de Ploudaniel : un puzzle généalogique de Keranou en Ploudaniel... au Québec

par Jean François PELLAN, CGF n° 80.



Carte du gouvernement de Québec levée en l'année 1709
par les ordres de Monseigneur le Comte de Ponchartrain commandeur des ordres du Roy
ministre et secrétaire d'estat /
par le Sr. Catalogne lieutenant des troupes ; et dressée par Jean Baptiste Decouagne

Dans le LIEN n° 13 de mars 1985, nous avons présenté une généalogie descendante partielle de François Quéméneur, qui a épousé le 15 novembre 1700, à Saint-François (Ile d'Orléans, Québec) Marie Madeleine Chamberland. Son acte de sépulture se trouve également à Saint-François, à la date du 23 août 1728.

Les actes québécois le concernant nous indiquent qu'il a Hervé pour père, et Françoise Joseph pour mère. Ses parents se sont effectivement mariés à Ploudaniel le 7 février 1650 (voir photo de l'acte page suivante).

L'acte québécois de sépulture a qualifié son père de notaire royal et précisé que sa mère serait native de la paroisse de "St-Ouardon de Landerneau de Ploudaniel, diocèse de St-Paul-de-Léon" (sic).

Les archives départementales finistériennes n'ont pas répertorié à ce

jour ce notaire. Le fut-il d'ailleurs ? Quant aux indications concernant le lieu d'origine de la mère, il y a un peu à boire et à manger !

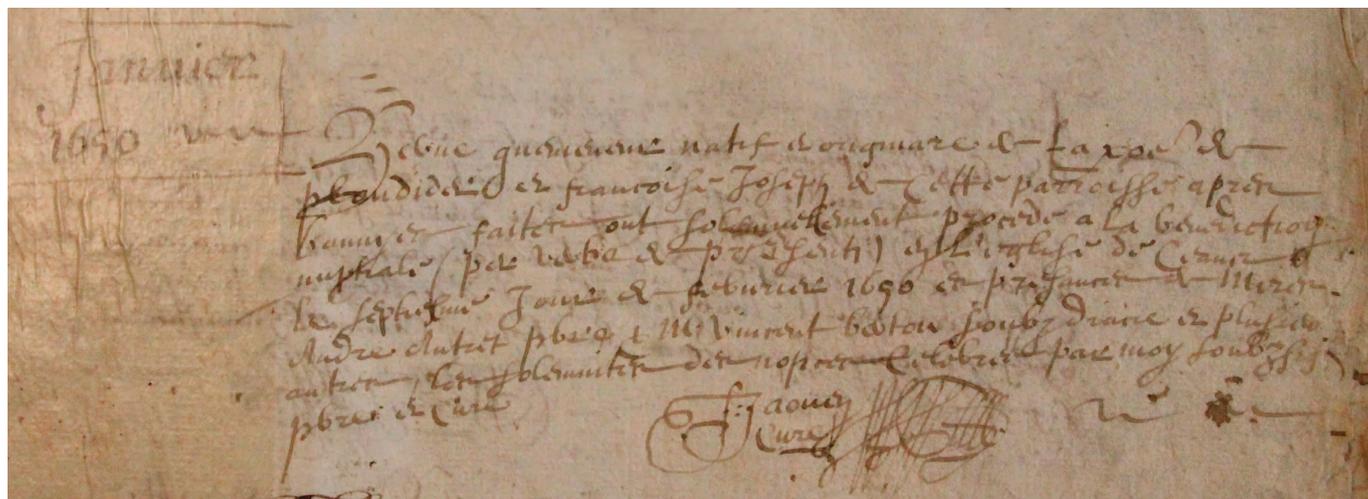


Stèle érigée au Québec par les familles K-Laflamme.
Photo Yann Kermarrec

Au Québec, ce François Quéméneur prend le surnom de Laflamme, comme il était alors courant.

Cinq générations de Quéméneur dit Laflamme vont se succéder dans la Belle Province, jusqu'au jour où pour des raisons inconnues, les gens vont se résoudre à faire se faire appeler uniquement soit du nom soit du surnom.

La plupart vont abandonner leur patronyme originel pour devenir simplement des Laflamme, patronyme plus facilement compréhensible pour les francophones. La flamme du nom breton Quemeneur est donc portée à travers celui des Laflamme au Québec et aux États-Unis de nos jours... et ils sont fort nombreux. Tous ne peuvent toutefois le revendiquer comme l'ancêtre



Acte de mariage d'Hervé Quemeneur et Françoise Joseph, le 7 février 1650.
Archives communales de Ploudaniel.

commun né à Ploudaniel, sans doute aux environs de 1664/69, car à l'époque il y avait au Québec, semble-t-il, trois personnes différentes portant ce surnom.

Revenons à notre émigré.

D'après l'album du 300^e anniversaire des Quemeneur publié au Québec en 1993, il aurait possédé une petite fortune se montant à trente-huit mille livres, qui lui serait parvenue par héritage.

Dans un testament reçu par M^e Adhémar, notaire à Montréal, le 29 novembre 1693, se disant orphelin de père et de mère, il déclare vouloir être inhumé dans l'église des Récollets ou "à la plus proche où arrivera son décès".

Il lègue trente-deux mille livres, valeur de France, à cette communauté, pour lui permettre de bâtir une maison religieuse à Ville-Marie.

Il donne, en outre, trois cents livres de rente annuelle, produit d'un capital de six mille livres, aux pauvres de l'hôpital de Plaisance et également deux mille livres aux pauvres de l'hôpital Saint-Joseph.

Il désigne pour exécuteur testamentaire son oncle, l'abbé Louis Kemeneur, prêtre et grand-vicaire de l'évêché de Léon.

Il est hospitalisé à l'Hôtel-Dieu de Québec pendant une semaine à l'automne 1694.

Voilà donc ce que l'on sait de lui avant son mariage en 1700 et son décès en 1728 au Québec.

D'où pouvait provenir cette fortune ? De qui avait-il hérité ?

Certainement pas de ses parents, si on en juge par la récente découverte de notre adhérent, François Le Velly, qui a trouvé dans la série 1 E 38 (ADF Brest) des actes qui remettent en cause bien des faits concernant la parenté paternelle.

En effet :

Le 2 juillet 1660, Hervé Quémeneur, du bourg de Ploudaniel, succède à Jan Lazennec dans le bail à convenant de celui-ci au lieu noble de Kerasnou (Keranou de nos jours) moyennant le

paiement d'une somme de cent quarante livres et une commission de même montant, faire les corvées ordinaires, suivre le destroit du moulin de Kernao.

Il obtient alors la caution de Guillaume Joseph, son beau-père. Voilà une indication généalogique pour le moins intéressante, puisqu'elle nous donne une petite avancée dans la filiation de sa femme, qui était ignorée à ce jour.

Le 13 août 1668, le bail est renouvelé et intervient comme témoin vénérable missire François Joseph, prêtre de Ploudaniel, qui est un oncle de Françoise Joseph, ainsi qu'on le verra plus bas.

Le 6 janvier 1678, Alain Barbier, *haut et puissant seigneur de Kernau et autres lieux*, renouvelle le bail à Hervé Quémeneur et à Marguerite Nédélec (donc sa seconde épouse) moyennant la somme de cent quatorze livres, la fourniture d'une douzaine de poulets à la Saint-Michel, faire les corvées, entretenir les lieux, etc.

Il devait encore la somme de dix-huit livres sur le terme de l'année courante et les réparations des maisons et logements qui sont en grande carence : la maison manale est menacée de ruine immédiate, parce que le pignon du milieu, qui supporte les faîteaux des deux maisons est prêt à tomber tant par défaut de réparation et de maçonnerie, que de la couverture, d'autant que les fermiers ont démolie une grange pour récupérer les pierres, qui ont été employées aux réparations de murailles, alors qu'ils devaient le faire à leurs propres frais...

Le 18 juillet 1687, il est procédé à la vente publique des biens d'Hervé Quémeneur et de Marguerite Nédélec, qui doivent alors deux cent quatre vingt dix livres dix sols pour non paiement à la Saint-Michel, outre la réparation des bâtiments de la ferme. La vente ne rapporte que deux cents livres quarante et un sols.

Le même jour, le bail est transféré à Hervé Bernicolt et Jeanne Tréguier, et à Jacques Vaulnaolt et Marie Bernicolt, fille des précédents.

+

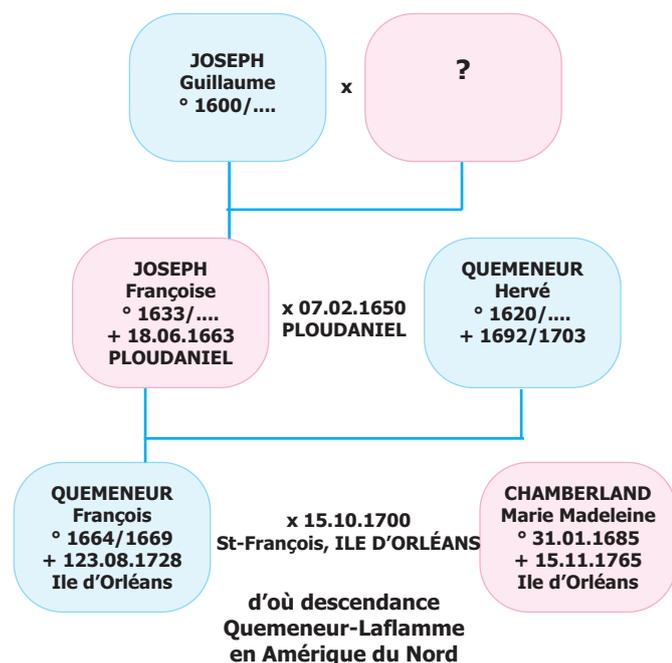
Son serment a dire ses biens meubles bandes & executées de
 jour & heure a ce Comte pour deuis & royaux, et sera d'ice
 Jument. Saisie & roya a la Coutume Jusque a deues & sans
 & adjudicatioz d'iceux mêmes pas Corps & emprisonnement & la
 Jument l'une voie d'iceux ne peschant l'ave. ainsi auront
 Courte en public & renonc au benefice & divisioz ordz & d'iceux
 & divisioz de biens & personnes se trouant pour tout somme
 necessaire & requis pour affermer & avecque & d'iceux a ley
 quementur fournis a plige & caution la personne d'honorable
 Homme Guillaume Joseph son beau pere deint. au bourg de
 Ploudeniel le q^o & Roy s'est volontairement mis et
 Constituey les pligiens faisant sa debte siens & propre
 & Roy deus & Roy obligé pour l'ave. et son seul pour le
 Courte & Invaliduz & renoncants aux benefices & divisioz ordz &
 divisioz pourvoir alleguer par & Indempnit & mise pas ley
 quementur aux Joseph & principal & avoir & sous ley
 obligatioz que de la part & fut ainsi fait & ordz au
 Cour & Ploudeniel au tablier de Vingtdeuxme luy & de
 sous & no^{re} sous le seign du seigneur Celluy &
 Vendeable mis. Hervé Guistinie p^{re} du Ploudeniel &
 & Sidam a req^o du quementur & Celluy & no^{re} François
 Joseph aultj p^{re} du Ploudeniel & residant a req^o du
 guillan. son pere affirmants ne scan. signer & sous no^{re}
 cel rond tour de Tuilles mil six cent soixante apres midi
 ainsi signez Alain Carrier, Guistinie p^{re}, & Joseph p^{re}.
 & g. le Feunne no^{re} Royal & du sous. Vingtdeuxme qui
 firm le registre de C^o luy jour et as que d'iceux & Indempnit
 pour Comission affuey avec acquit & les charges foncier & de
 si aucunit sont d'iceux affuey

m^o de Vernet
 No. Royal

Bail du lieu noble de Keranou à Hervé Quémeur.
 Archives départementales du Finistère, site de Brest, cote 1 E 38, deuxième page.
 Photo : François Le Velly.

Tous ces actes mettent donc fin au joli roman du père notaire et d'un bel héritage en provenance des parents.

On connaît maintenant, grâce à l'un des actes révélés, le prénom du père de Françoise Joseph, qui est donc Guillaume.



Peut-on espérer quelque progrès du côté Quemeneur ? Les recherches continuent dans les actes notariés, les actes de la Cour de Landerneau, les terriers...

Celles faites en 1985, par contre, dans les registres paroissiaux ou de l'état civil, n'étaient pas aussi faciles que de nos jours. La base RECIF² nous permet maintenant de savoir ce qui a été dépouillé par nos adhérents sur tout le Finistère, d'avancer avec efficacité. Beaucoup d'actes concernent des Quemeneur à Ploudaniel... et dans d'autres paroisses.

Rien d'étonnant à ce qu'ils soient nombreux. Queméner, ou Quemeneur, dont la graphie bretonne est *Kemener*, se traduit en français par "tailleur". Il n'y avait pas de confection en série et le tailleur était donc un personnage important pour pouvoir se vêtir.

En langue bretonne, si on veut dire *le tailleur*, suite à la mutation par spiration, (K/H ou K/C'H, selon les régions) cela donne alors *ar hemener* ou *ar c'hemener* (à prononcer dans ce dernier cas *ar rémener*, le premier c'h = r étant plutôt guttural).

Les tailleurs (*ar gemenerien* ou *ar hemenezed*, forme plurielle en langue bretonne) ont fait couler beaucoup d'encre et n'étaient pas toujours bien vus par les hommes, car restant près des femmes dans les maisons pour exercer la couture.

Ainsi ce dicton : *Eur hemener n'eo ket eun den : kemener eo ha netra ken*, un tailleur n'est pas un homme : il est tailleur et rien de plus.

A Ploudaniel, deux familles de Queméneur vivent à la même époque aux lieux de Keranou et de Kermoalic, et leurs membres portent souvent des prénoms identiques. Essayons de démêler cet écheveau et de voir si les témoins, parrains et marraines ne pourraient pas nous donner de nouvelles pistes.

Les relevés de Ploudaniel nous précisent que les baptêmes et sépultures débutent en 1669 et que les mariages sont un peu plus précoces, les plus anciens remontant à 1647.

C'est la raison pour laquelle, il est impossible de trouver l'acte de naissance de ce François Queméneur, né après 1650, date du mariage de ses parents, qui, lui heureusement, a pu nous parvenir.

Les Queméner de Keranou en Ploudaniel

Selon son acte de mariage, Hervé Queméneur serait originaire de la paroisse de Plouider³, mais au grand désespoir des généalogistes, les noms des parents des mariés, donnant toute certitude, n'étaient pas souvent indiqués, à cette époque. On bloque donc depuis sur cet acte, et plusieurs Québécois continuent de nous interroger, espérant pouvoir débloquer la situation.

La recherche, sur Ploudaniel, des enfants du couple Queméner / Joseph, possible après 1669, nous livre les noms de deux enfants : Françoise, née le 11 juin 1670, et Jeanne, née le 18 juin 1673. Les parrains et marraines de ces enfants ne sont pas des Queméner.

Un acte de sépulture du 7 avril 1672 nous révèle le décès de Marie, alors âgée de dix-huit ans, enfant du couple, donc née vers 1654. Le témoin est *missire*⁴ François Joseph, oncle maternel.

Françoise Joseph décède à Ploudaniel le 18 juin 1673. Son mari, Hervé, est présent, et le témoin à l'acte est un autre fils Jan, dont on apprend ainsi l'existence. Celui-ci est donc né à partir de 1651, sans que l'on puisse mieux préciser.

Le veuf, comme il est de coutume à cette époque, se remarie, quelques mois après, à Ploudaniel, le 27 novembre 1673, avec Marguerite Nedelec.

Rien à espérer, lors d'un remariage car le prêtre n'indique pratiquement jamais dans ce cas la filiation du marié. Seul le nom de la mère de la mariée est ici indiqué.

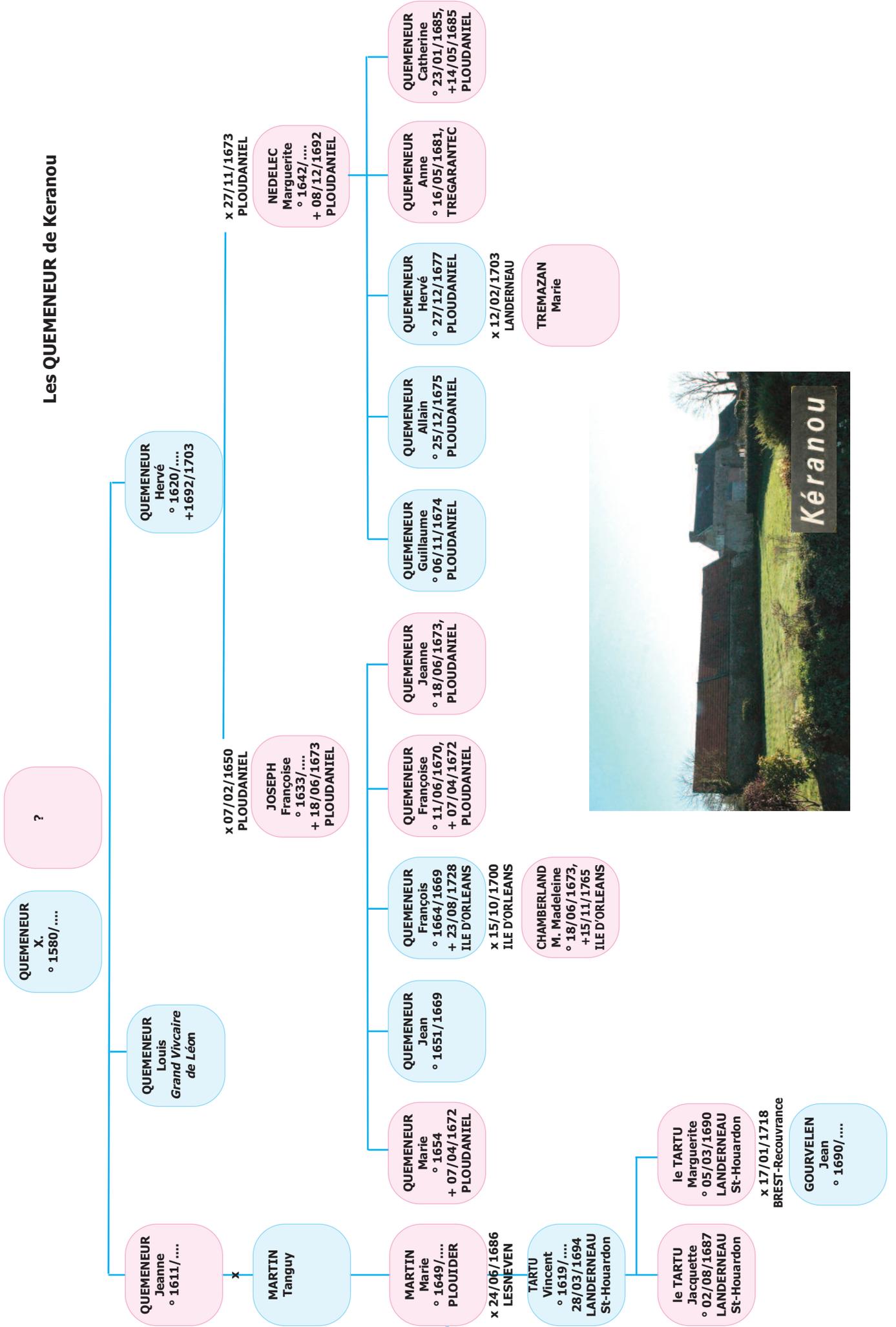
¹ AD Brest 1 E 41

² Acronyme, comme vous le savez tous, de *Relevés de l'Etat Civil Finistérien...* dont la paternité revient à notre adhérent Thierry Goac.

³ Et non Ploudiry, suite à une mauvaise lecture qui avait été faite, lors de la publication dans le *LIEN* n° 13, à la page 5. Les actes de baptêmes, mariages et sépultures de Plouider ne débutent qu'en 1682.

⁴ Le terme *missire* désigne un prêtre.

Les QUEMENEUR de Keranou



Le prêtre prend le soin, toutefois, de faire savoir qu'Yves Joseph, le beau-frère du marié, est présent. C'est important pour signifier que l'ex-belle famille n'a rien à reprocher à celui qui convole en secondes noces ! On apprend aussi la présence d'une Marie Martin, nièce du marié, qui va pouvoir entrer dans notre puzzle généalogique.

Le nouveau couple va avoir cinq enfants, tous nés à Keranou en Ploudaniel, sauf Anne, née à Trégarantec :

- Guillaume, le 05.11.1674 (parrain Jan Quémeneur...donc son demi-frère).
- Alain, né le 26.12.1675.
- Hervé, né le 27.12.1677. Il épouse à Landerneau Saint-Houardon le 12.02.1703, Marie Tremazan, ce qui permet d'apprendre que son père est alors décédé à cette date.
- Anne, née le 18.05.1681 (parrain, François, son demi-frère... celui qui est parti au Québec)
- et Catherine, née le 23.01.1685, qui décède le 14.05 suivant.

L'indication de l'existence, lors du mariage Quémener / Ne-delec, d'une Marie Martin, nièce, nous a conduit à la rechercher. Elle a épousé à Lesneven, le 24 juin 1686, Vincent Le Tartu. Elle est dite originaire de Plouider, fille de Tanguy Martin et de Jeanne Quémeneur... donc sœur d'Hervé. Mais là encore, les baptêmes et mariages ne remontent pas assez loin pour trouver de nouveaux éléments.

Les Quémeneur de Kermoalic en Ploudaniel

Nous sommes intrigués par l'existence d'autres Quémeneur qui vivent à la même époque à Kermoalic en Ploudaniel. Y a-t-il des possibilités que ces familles de Keranou et de Kermoalic aient un ancêtre commun, surtout que le prénom Hervé revient constamment ?

En consultant les relevés des actes de la Cour de Landerneau 16B384, feuillet 11R du 29 décembre 1683⁵, nous découvrons une tutelle concernant Hervé Kermarec (né à Ploudaniel le 25.06.1683).

Parmi les membres de la famille figurent :

- Hervé QUÉMÉNEUR, *cousin germain au feu père du mineur, demeurant au lieu de Kermoalic paroisse de Ploudaniel*
- Yves QUÉMÉNEUR, *cousin germain au père du mineur demeurant au lieu de Kerescar paroisse de St Thonan.*

On peut en déduire, s'ils sont cousins germains, qu'ils ont un même grand-père, porteur de ce patronyme.

RECIF va nous donner rapidement la clé de l'énigme.

Hervé Kermarec épouse à Plouédern, le 2 août 1681, Marguerite Quentel. Il est dit fils de Jean et de Françoise Quémeneur.

La malchance nous poursuit : le mariage est encore introuvable, car se situant dans une période où les actes sont inexistantes.

Nous ne pouvons trouver que l'acte de sépulture de Françoise Quémeneur, à Ploudaniel, en date du 16 août 1679. Plusieurs témoins figurent dans la relation de cette sépulture, ses enfants Hervé et Jean Kermarec, Alain Kermarec, et également missire Hervé Quémeneur, prêtre, son frère. Ce religieux décède à Ploudaniel le 4 avril 1688, mais cet acte ne révèle rien d'exploitable.

Qui sont alors ces Hervé et Yves Quémeneur, cousins germains, cités dans le décret de tutelle ?

Hervé a épousé à Ploudaniel, le 16 mai 1679, Catherine Yven. Il est dit fils de Mathieu. Hervé Quémeneur, prêtre surnommé, est témoin au mariage.

Toutefois, il y a de fortes chances qu'un acte du 1^{er} janvier 1674 de la série 5 G 423, sur Plouider, découvert par François Le Velly, permette une avancée.

Hervé, Yvon, Marie et Françoise Quémeneur sont en effet, depuis plus de dix ans, donc avant 1664, sous la garde de leur père Mathieu, suite au décès de leur mère Catherine Corolléa (ou Coranlay). Celle-ci aurait pour père Yves Coranlay, car lors d'une chef-rente due à Alain de Rieux⁶, on cite Hervé Quémeneur et consorts comme héritiers de leur aïeul, Yves.

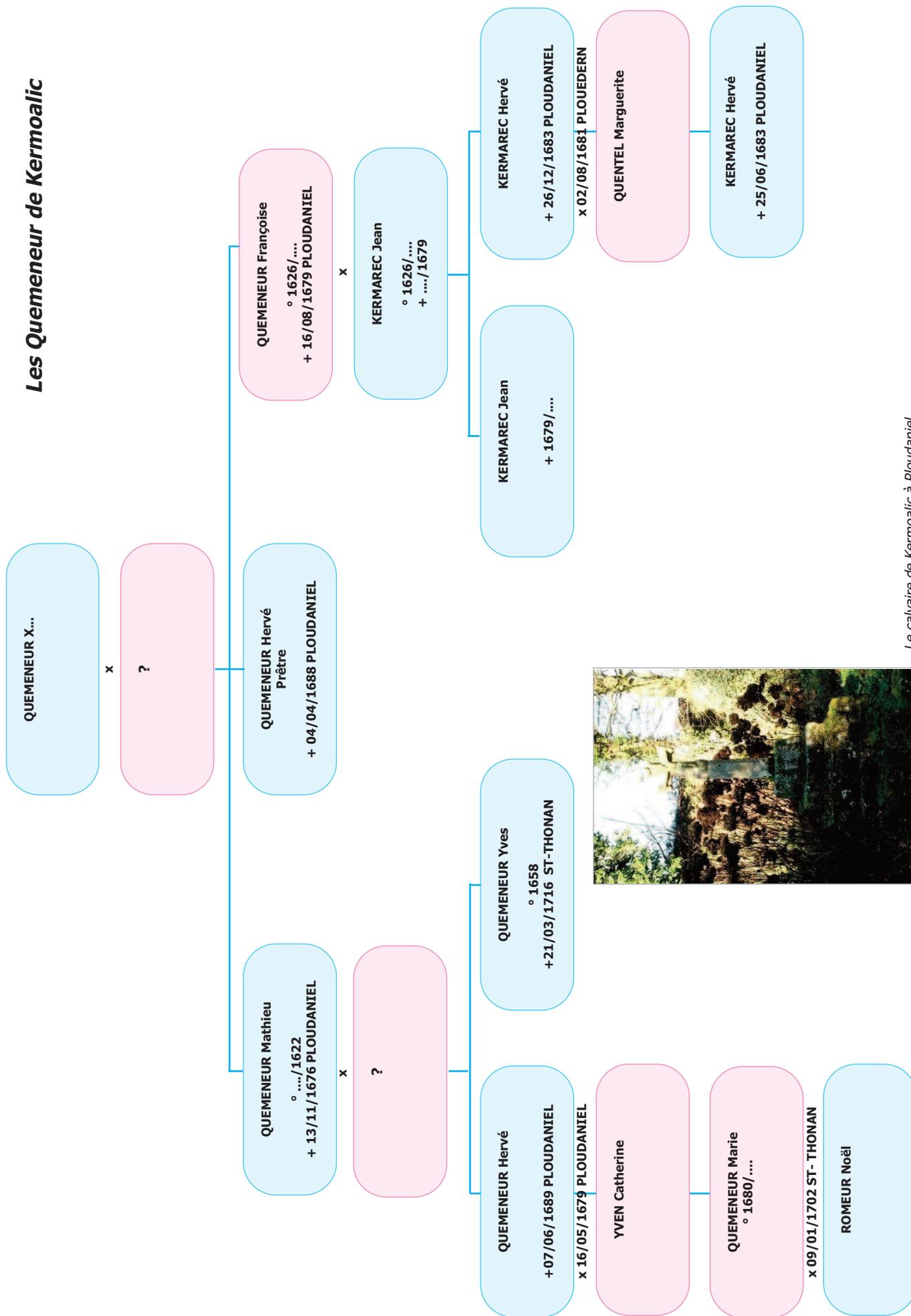


Plaque apposée sur la mairie de Ploudaniel par l'association des familles Laflamme en septembre 1995

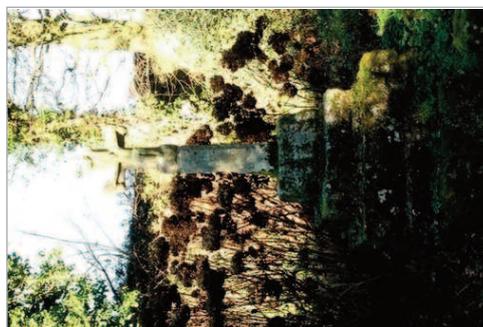
⁵ Relevé effectué par notre adhérent, Jacques Ellegoët, qui réalise un important travail de saisie des actes de la Cour de Landerneau, consultables dans la bibliothèque numérique du CGF.

⁶ Cote AD29 : P 1652.

Les Quemeneur de Kermoalic



Le calvaire de Kermoalic à Ploudaniel



Mathieu décède à Kermoalic en Ploudaniel le 13 novembre 1676, et missire Quéméneur, son frère est témoin.

Quant à Yves, qui habite Saint-Thonan, on sait qu'il y décède le 21 mars 1716, âgé de soixante ans.

Peut-on relier les Quéméneur de Keranou et de Kermoalic (Kervoalic de nos jours) ?

Si, dans le puzzle qui se met en place, toutes ces personnes doivent être reliées, cela suppose que :

- Hervé Quéméner, époux de Françoise Joseph, puis époux de Marguerite Nedelec,
- Et Mathieu Quéméner, frère de Françoise Quéméner, épouse de Jean Kermarec, et de Missire Hervé Quéméner, aient le même ancêtre. Simple hypothèse que nous formulons dans l'édification de ce puzzle.

La solution à cette énigme généalogique viendra sans doute le jour où tous les actes de la Cour de Landerneau auront été dépouillés, à moins qu'un acte notarié (un partage successoral, par exemple) concernant ces personnes se découvre.

La chance peut parfois sourire à travers des actes comme ceux qui concernent les mineurs perpétuels, qui sont d'une grande **richesse généalogique**⁷.

Le mineur perpétuel était ce qu'on appelait autrefois *l'idiot du village*. L'État ne subvenait pas à ses besoins, et c'était la famille au sens très large qui devait apporter sa contribution pour le faire vivre. On remontait alors la généalogie familiale et, plus on retrouvait de lointains cousins, moins la charge était importante pour chacun.

Le puzzle est posé. L'un de vous pourra peut-être le compléter... grâce à des renseignements que nous n'avons pas !



La mairie de Ploudaniel

**Photos : Jean François Pellan.
sauf indication contraire.**

⁷ Deux beaux exemples nous ont été donnés par le travail de Mme Préfaut, notre adhérente, qui a pu reconstituer deux très importantes généalogies, qui ont fini par s'imbriquer et se compléter.